

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SIMALFA 3096

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs.

Fabrication de meubles. Construction de véhicules:

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: ALFA Klebstoffe AG

Rue: Vor Eiche 10

Lieu: CH-8197 Rafz

Téléphone: +41 43 433 30 30

Téléfax: +41 43 433 30 33

e-mail: msds@alfa.swiss

Internet: www.alfa.swiss

Fournisseur

Société: ALFA Klebstoffe AG

Rue: Vor Eiche 10

Lieu: CH-8197 Rafz

Téléphone: +41 43 433 30 30

Téléfax: +41 43 433 30 33

e-mail: msds@alfa.swiss

Internet: www.alfa.swiss

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+41 43 433 30 30

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

aucune/aucun

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 2 de 8

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Indications pour mélange: Acrylate. / CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1314-13-2	oxyde de zinc			< 1 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			< 0,1 %
	-	613-167-00-5		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H314 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cette information n'est pas disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 3 de 8

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agents d'extinction appropriés: Eau. Mousse. Extincteur à sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Le produit lui-même n'est pas combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel

Changer les vêtements imprégnés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Les précautions nécessaires pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Protéger contre: Gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 4 de 8

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	3		VLE courte durée	

Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Les précautions nécessaires pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.

Utiliser un équipement de protection individuel

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection appropriés, EN 166

Protection des mains

Porter des gants appropriés, EN 374

Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide:
Couleur: blanc,
Odeur: caractéristique

pH-Valeur (à 23 °C):

Testé selon la méthode
8-9 DIN 19268

Modification d'état

Point de fusion: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

Point de ramollissement: non applicable

Point d'éclair: non déterminé

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 5 de 8

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	env. 1.06 g/cm ³
Hydrosolubilité:	miscible.
Viscosité dynamique: (à 23 °C)	env. 50% mPa·s

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: env.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1314-13-2	oxyde de zinc				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0.5 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 6 de 8

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit ne doit pas être déchargé dans les cours d'eau sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.
Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 7 de 8

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Protéger contre: Gel

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SIMALFA 3096

Date de révision: 11.10.2018

Page 8 de 8

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,9.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)